



Schweizerischer Gemeindeverband
Association des Communes Suisses
Associazione dei Comuni Svizzeri
Associaziun da las Vischnancas Svizras

Madame
Simonetta Sommaruga
Présidente de la Confédération
Cheffe du DETEC
Bundeshaus Ost 3003
Berne 2

Par email à : finanzierung@bav.admin.ch

Berne, le 7 septembre 2021

Deuxième paquet de mesures de soutien pour les transports publics durant la crise du COVID-19

Madame la Conseillère fédérale,
Madame, Monsieur,

Dans votre courrier du 11 août 2021, vous nous avez soumis le 2^{ème} paquet de mesures de soutien pour les transports publics durant la crise du COVID-19 pour consultation. Nous tenons à vous remercier de nous avoir donné l'occasion d'exprimer notre point de vue au nom des 1600 communes affiliées à l'Association des Communes Suisses (ACS). L'ACS va limiter son analyse au volet « transport local » de la consultation.

Les communes suisses ont participé activement au maintien d'une desserte de base durant la pandémie. L'effondrement des revenus pour les entreprises de transport touche donc également le transport local. De ce fait, l'ACS regrette que le Conseil fédéral propose que la loi urgente du 25 septembre 2020 ne soit pas étendue à l'année 2021 au transport local. La Confédération reconnaît que la crise sanitaire continue à affecter les transports publics dans leur ensemble tout en excluant une nouvelle dérogation aux compétences de financement du transport local. Les mesures édictées par la Confédération durant les derniers mois ont eu pour conséquence directe la baisse drastique de l'utilisation des transports publics. Dans cette logique, les acteurs assumant une desserte de base doivent être soutenus. Le Conseil fédéral est d'avis que les commanditaires, soit les cantons et les communes, sont parfaitement en mesure de faire face à cette charge financière. Or, les finances communales sont déjà mises sous forte pression par les conséquences de la crise sanitaire. Les conséquences à long terme seront significatives et il est important que ces dernières soient amorties notamment dans le domaine du transport local avec des aides nécessaires.

Le constat de la Confédération que les 450 millions de francs de pertes financières subies en 2020 ont principalement pu être comblées par les réserves des entreprises de transports montre que ces entreprises seront vraisemblablement dans des situations financières précaires ou « inconfortables » (p. 8 rapport) à l'avenir. La Confédération note également que de nombreuses entreprises seraient menacées dans leur existence et contraintes à la

faillite. Le risque sera donc élevé que les pertes, qui se poursuivent, ne pourront plus être couvertes par les réserves. Ce risque est admis par le Conseil fédéral qui juge qu'actuellement les réserves ont été partiellement ou complètement dissoutes.

Malgré ces constats, la Confédération ne souhaite pas déroger aux compétences de financement du transport local. Et ceci, contrairement à l'avis exprimé par le Parlement qui demande que les règles définies pour l'année 2020 soient étendues à toute l'année 2021 y compris pour le transport local.

L'Association des Communes Suisses demande que la Confédération respecte la volonté du Parlement et étende les règles définies pour l'année 2020 à 2021. L'atténuation des conséquences négatives de la crise du COVID-19 sur les transports publics, dont le transport local fait partie intégrante, afin d'éviter des dommages durables à l'offre de transport publique sur l'ensemble du territoire suisse, justifie une aide de la Confédération.

En vous remerciant pour votre attention, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Zusammenfassung:

Der Schweizerische Gemeindeverband fordert, dass der Bund den Willen des Parlaments respektiert und der Ortsverkehr als Teil des regionalen Personenverkehrs wie bereits 2020 auch im laufenden Jahr 2021 eine finanzielle Unterstützung durch den Bund erhält. Die Folgen der Corona-Krise führen weiterhin zu grossen finanziellen Einbussen des öffentlichen Verkehrs, zu dem auch der Nahverkehr gehört. Die Gemeinden leisten einen wichtigen Beitrag zur Unterstützung des öffentlichen Regionalverkehrs, der insbesondere auch in den Randregionen und Berggebieten eine hohe Bedeutung hat. Der COVID-19 bedingte Einbruch der Einnahmen des öffentlichen Verkehrs wirkt sich direkt auch auf den Nahverkehr aus. Um eine dauerhafte Beeinträchtigung des öffentlichen Verkehrsangebots zu vermeiden und dessen hohe Defizite abzufedern, ist eine bundesseitige finanzielle Unterstützung auch des Ortsverkehrs daher zwingend notwendig und gerechtfertigt.

Association des Communes Suisses

Le président

Le directeur



Hannes Germann
Conseiller aux États



Christoph Niederberger

Copie à:

Union des villes suisses, Berne

Groupement suisse pour les régions de montagne, Berne